

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 septembre 2022

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER
Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Petra LAURAIN - Mme Nicole DELAVILLE
Mme Agnès JEANMICHEL - M. Patrick ALBERTOLI - M. Christophe
DEMARQUE - M. Pascal FERRARD – Mme Yasmine AKSU

Excusés :

Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M. Patrick ALBERTOLI
M. Thibault HEINTZ

Absents :

M. Régis BELGERI
M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Début du conseil : 20 h 07

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - RPQS : eau et assainissement

2 - Tarifs : eau et assainissement

3 - Contrat entretien : poste de pompage de la station d'épuration

4 - Participation au transport scolaire - collège

5 - Chasse : autorisation sur les parcelles 12 et 14

6 - Modification statutaire du Centre d'Animation de la Préhistoire

7 - Lotissement Hexagone : vente terrain (*sentier piétonnier*)

8 - Salle André POIROT : demande participation aux frais – Association

ASTUCE

- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 août 2022, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Madame Yasmine AKSU n'est pas mentionnée dans les membres présents.

Aucune autre observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 –R.P.Q.S. : (rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement 2021) (*délibération n° 2022.09.30/01*)

Monsieur le Maire présente les rapports de l'exercice 2021 qui doivent être établis, pour l'eau et l'assainissement, avant le 30 septembre.

Ces documents comportent différents chapitres: caractéristiques techniques du service, tarification, indicateurs de performance, financements et investissements, etc.

Monsieur DESVERNES signale que les RPQS restent consultables en mairie et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

C'est à l'unanimité que les RPQS sont validés

2 - Tarifs : eau et assainissement (délibération n° 2022.09.30/02)

Un tableau récapitulatif, en fonction des différents pourcentages d'augmentation, est distribué à chacun.

Monsieur le Maire explique que l'amortissement des deux stations a un impact conséquent sur le prix de revient du m³ et il y a lieu de poursuivre la revalorisation entreprise suivant l'étude financière prévisionnelle de ces projets

Il propose les tarifs suivants :

- eau :

- De 0 à 200 m³ : 2.36 €
- De 201 à 500 m³ : 2.27 €
- De 501 m³ et + : 2.13 €

- assainissement :

- De 0 à 200 m³ : 1.39 €
- De 201 à 500 m³ : 1.26 €
- De 501 m³ et + : 1.10 €

- le branchement au réseau reste à 29.00 €

Après débats et explications, c'est par 10 voix pour et 1 abstention, que ces nouveaux tarifs sont acceptés.

3 - Contrat entretien : poste de pompage de la station d'épuration (délibération n° 2022.09.30/03)

Monsieur le Maire explique qu'une entreprise spécialisée est intervenue sur une des pompes de relevage de la station d'épuration suite au passage inopiné d'un obstacle : coût main-d'œuvre et déplacement : 840,00 € TTC.

Il serait peut-être judicieux de souscrire un contrat d'entretien d'un an renouvelable afin d'assurer une maintenance du poste ci-dessus. Les Ets GRESSIER et FILS de GUENANGE (57310) nous proposent l'entretien et la surveillance des groupes électropompes, ils assureront également les opérations suivantes :

- réglages et vérification de l'appareillage électrique et mécanique et des éléments commandant le fonctionnement ;

- vérification des ampoules, fusibles, relais thermiques et automatiques dans les armoires de commande ;

- remplacement gratuit de petit matériel électrique (ampoules, fusibles)

- nettoyage des contacts de niveau ;

- petites réparations courantes n'exigeant pas de démontage de la partie moteur des groupes électropompes ou de la platine des armoires électriques, ni le descellement d'équipement, ni la fourniture de pièces détachées,

soit pour un passage annuel sur les deux postes de pompage : 1.344,00 € TTC.

Après concertation, les conseillers, acceptent par 10 voix pour et une abstention à cette proposition.

20 h 30 Monsieur Régis BELGERI rejoint le conseil.

4 - Participation au transport scolaire – collègue (délibération n° 2022.09.30/04)

Monsieur DESVERNES rappelle que par délibération n° 2015.07.31/4, le conseil avait accepté de participer à l'achat de la vignette scolaire à hauteur de 50 % pour les élèves domiciliés à Darney, scolarisés dans les classes de 3^{ème} et 4^{ème} sur le site de Monthureux-sur-Saône. Il y a donc lieu d'étendre cette participation pour les 6^{ème} et 5^{ème}.

Le conseil à l'unanimité, confirme la participation de la commune aux 4 classes du collège ci-dessus désigné.

5 - Chasse : autorisation sur les parcelles 12 et 14 (délibération n° 2022.09.30/05)

L'agent technicien forestier référent de la forêt communale nous sollicite pour autoriser la chasse à l'affût ou à l'approche sur les parcelles 12 et 14, qui sont exclues du plan de chasse, afin de garantir aux plants les meilleures chances de reprise et d'éviter qu'ils ne soient abrutis par le gibier. Ces parcelles font partie de la reconstitution du patrimoine forestier par le repeuplement avec des essences diverses suite à l'avis favorable du conseil municipal du 26 mars 2021.

C'est par 6 voix contre, 4 pour et 1 abstention que le Conseil refuse cette demande.

6 - Modification statutaire du Centre d'Animation de la Préhistoire

(délibération n° 2022.09.30/06)

Monsieur le Maire indique que la convention tripartite entre le centre de la Préhistoire, la Com Com et la commune arrivera à échéance le 31 janvier 2023. (celui-ci occupant une partie des locaux communaux en sous-sol).

Dans son courrier en date du 26 septembre, le Président informe de ses inquiétudes quant à la possibilité de la renouveler car l'association s'essouffle, a du mal à trouver de nouveaux adhérents, à constituer un nouveau bureau, ce qui met en danger sa survie.

La Com Com sollicitée a dans sa séance du 6 septembre donné un avis favorable à sa dissolution et pour travailler sur un projet de statuts et de création de régie dotée d'une seule autonomie financière afin de retrouver le dynamisme de son origine.

A l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable.

7 - Lotissement Hexagone : vente terrain (sentier piétonnier) (délibération n° 2022.09.30/07)

Monsieur DESVERNES rappelle que par délibération n° 2022.08.26/7 le Conseil a émis un avis favorable à la désaffectation et au déclassement du sentier piétonnier au lotissement l'hexagone ayant pour projet de le vendre au propriétaire de la parcelle A 619 appartenant à Monsieur RAVON.

C'est à l'unanimité que le Conseil donne son aval à la vente de ce sentier au prix de 6 € le m² TTC.

8 - Salle André POIROT : demande participation aux frais – Association ASTUCE (délibération n° 2022.09.30/08)

Depuis le 17 septembre l'Association "Astuce" utilise la salle Poirot, en matinée, le 3^{ème} samedi de chaque mois pour une année.

Les ateliers proposés viennent en réponse à un besoin concernant des femmes bénéficiaires du RSA pour les aider dans leur relation avec leur(s) enfant(s).

Monsieur le Maire propose de faire payer un forfait de 75,00 €/an pour couvrir les frais d'entretien, chauffage, etc...

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

Informations et questions diverses :

- un agent des services Technique quitte ses fonctions le 30 septembre ;

- Point sur les travaux en cours :

- aux abattoirs : lancement des travaux le 19 septembre, début des travaux le 24 octobre puis ensuite les réunions de chantier se tiendront tous les mardis, la première le 25 octobre ;
- projet rue de la République : choix des potelets et du mobilier, réunion au Conseil Départemental le 13 octobre pour mise au point des Marchés de Travaux, test des feux tricolores du 7 au 18 novembre 2022 ;
- avancement du projet Tiers-lieu dans les anciens locaux de la COM COM : réunion du 5 septembre : maison France-services, MPT-bibliothèque-médiathèque, ludothèque, le Traversier ;

- **appel à projet** «je plante une haie dans mon école» lancé par le Département : la COM COM propose de supprimer les espaces en "béton" par des plantations d'arbustes ;
- **le cabinet TerrAagree**, spécialisé en audit, gestion et conseil en investissement rural a été mandaté par un de ses clients pour vendre une propriété forestière d'environ 10 hectares près de Darney ;
- **utilisation sur le compte "dépenses imprévues"** budget eau d'un montant de 1.205,00 € pour l'achat du logiciel relevé d'eau ;
- **vente de bois** par l'ONF : 492 m³ pour un montant de 10.289,00 € ;
- **sculpture d'arbre** sur le cèdre dans l'enceinte de la mairie : un devis : projet n° 1 d'une hauteur approximative de 8 m : 9.790,00 TTC ; projet n° 2 création sur 4 m : 5.830,00 € TTC, le thème est à déterminer ;
- **remerciements** de monsieur Sébastien Douillet pour les excellentes relations entretenues avec lui lors de son passage à la trésorerie ;
- **remerciements** de l'EFS pour leur collecte du 31 août : 42 dons dont un nouveau ;
- **l'institution Saint Dominique** de la Baffe nous informe que les 5 enfants d'une famille darnéenne sont inscrits dans cette école ;
- **signature** du protocole de fonctionnement du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne ;
- **pendant les travaux** des abattoirs le bâtiment des restos du cœur ne sera plus accessible : voir avec les responsables pour le délocaliser ;
- **adressage postal** : réunion avec Mr Fleurence, technicien DATA, qui nous a communiqué son premier audit (dont chaque conseiller a reçu un exemplaire). Les conseillers sont invités à prendre part aux travaux lundi 3 octobre. La réunion publique n'a pas eu le succès escompté (peu de participants) ;
- **à la Barbeline** :
 - résiliation de la convention avec les Ets Lacroix ;
 - acquéreur des locaux disponibles : attente de l'accord de leurs banques.
- **Emmaüs** : vitrine "Briffaut" résiliation de la convention ; intervention pour vider la vitrine ce mercredi 28 ;
- **conférence Pays d'Epinal** sur la Renaissance : 6 personnes présentes dont 4 élus ;
- **coupure éclairage** extérieur du château et de la salle des fêtes à 22 h proposée par Thibaut HEINTZ. L'éclairage extérieur de la salle sera équipé en LED ; en ce qui concerne l'intérieur nous sommes déjà sur de la basse consommation. Pour participer à l'effort d'économie demandé par l'état il serait bon de couper l'éclairage des rues ainsi que le monument tchèque à 22 h
- **les jeux pour petits** du champ de foire sont posés et le nettoyage de l'aire est terminé ;
- **Intervention** début octobre de l'entreprise Deshayes qui procédera, aux nouveaux branchements sur les candélabres de la route de Vittel et installera les décors dans la commune, en novembre, avec nos services techniques ;
- **à partir** du 10 octobre pour 15 jours nous accueillerons Jordan un jeune stagiaire de l'IFPRO, au service technique ;
- **demande** d'une avocate qui exerce à Golbey d'un local pour l'ouverture d'un cabinet secondaire sur la commune ;
- **Assemblée Générale** de l'Atelier de Développement le 29 septembre. Découverte d'une ancienne devanture au rez-de-chaussée du bâtiment nouvellement acquis. Le projet dans les travaux de réhabilitation du site est de garder cette ouverture et de créer un espace pouvant accueillir un atelier, commerce ou autre.

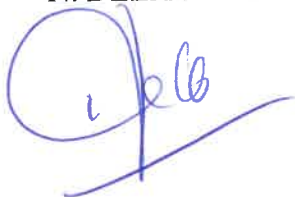
Dates :

- 16 octobre marche artisanal et terroir ;
- 18 octobre marche rose 14h sur le parking de l'EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Darney, le 30 septembre 2022

La secrétaire de séance,
N. DELAVILLE



Y. DESVERNES

